



METROPOLE NICE COTE D'AZUR

COMMUNE D'ISOLA

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES



PLAN LOCAL D'URBANISME

6A2

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1/ 15 000 ème

Prescription par Délibération du Conseil Municipal du 7/11/2003
Arrêt par Délibération du Conseil Métropolitain du 29/06/2012
Enquête publique du 19/11/2012 au 27/12/2012
Approbation par Délibération du Conseil Métropolitain du

NORD



LEGENDE :

- A5 Canalisations publiques d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales), voir plans des annexes sanitaires
- A8 Bois, Forêts et Dunes - Servitudes relatives à la protection des bois, forêts et dunes
- ★ AC1 Monument historique à protéger
- AC1 Servitudes relatives à la protection des Monuments historiques
- EL10 Servitudes relatives aux Parcs Nationaux
- I4 Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
- PM1 Risques naturels - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'avalanches, crues torrentielles et mouvement de terrain (PPR)
- PT2 Télécommunication - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne - Servitudes à l'intérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

